Commune Soueix-Rogalle

PROCÈS VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE



Séance du mardi 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre, 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de membres Étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Thomas en exercice : 11 GUITTOT, Colette ROMIER, Damien CHAMBOURNIER, Clément

<u>Présents</u>: 8 MARCHANT, Magali CHARRIERE, Catherine TÉQUI

<u>Votants</u>: 9 <u>Étai/en/t représenté/e/s</u>: Séverine BARAT par Thomas GUITTOT

Étai/en/t excusé/e/s:

Étai/en/t absent/e/s : Lionel FERNANDES, Julien MIROUZE

Secrétaire de séance : Monsieur GUITTOT Thomas

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2023;

Attribution d'un marché - Rénovation des chalets du village de vacances;

Organisation du temps scolaire : annulation de la délibération du 29 août 2023 ;

- Résiliation anticipée d'un bail : "Carrosserie Malateste" Modification de la délibération n°DEL 2023 005 du 9 mars 2023 ;
- Séisme au Maroc ;
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2023

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents.

Attribution d'un marché - Rénovation des chalets du village de vacances - DEL_2023_030

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la maire à signer le marché public suivant :

Rénovation des chalets du village de vacances

Lot 1: Installation / Gros œuvre

Entreprise: SCOP Couserans Construction, Z.I. Couserans 09190 LORP SENTARAILLE

Montant du marché: 35 353,29 € HT

• Lot 2 : Zinguerie

Entreprise: SAS FALGUIÉ, Route de la Morère 09160 TAURIGNAN-CASTET

Montant du marché : 69 962,00 € HT

• Lot 3 : Menuiseries bois

Lot 5 . Meliuiselles bois

Entreprise: SCOP Couserans Construction, Z.I. Couserans 09190 LORP SENTARAILLE

Montant du marché : 3 575,85 € HT

Lot 4 : Peinture

Entreprise: FAUP Alexandre, Route d'Aulus 09140 OUST

Montant du marché: 30 895,00 € HT

Lot 5 : Serrurerie

Entreprise: SARL C. MARTINEZ-ESM France, 57 Avenue Maréchal Foch 09200 SAINT-GIRONS

Montant du marché: 53 507.50 € HT

Lot 6 : Électricité

Entreprise: SCOP Électricité Générale Ariégeoise, Zone artisanale Foix Nord 09000 FOIX

Montant du marché: 14 473,39 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 20/09/2023
009-210902995-20230919-DEL_2023_030-DE

Organisation du temps scolaire : annulation de la délibération du 29 août 2023

Madame la Maire expose au conseil que la modification d'organisation du temps scolaire n'a pas encore fait l'objet d'un accord du rectorat. En conséquence, la délibération adoptée lors de la séance du 29 août 2023 n'est pas recevable et doit être annulée.

<u>Résiliation anticipée d'un bail : "Carrosserie Malateste" – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°DEL_2023_005</u> - DEL_2023_031

Madame la Maire rappelle la teneur des débats relatifs au devenir de l'immeuble communal sis sur la place Justin Clanet lors des séances des 24 janvier et 9 mars derniers.

Afin que la commune puisse retrouver pleinement la jouissance de cet immeuble, Madame la Maire propose de procéder à la résiliation du bail en cours et au versement au cédant d'une indemnité d'éviction s'élevant à 25 000,00 €.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la résiliation anticipée du bail contracté le 1^{er} janvier 2020 à la date du 1^{er} avril 2023;
- Approuve le versement auprès de Maître Florence BARES, Notaire Associée au sein de la société dénommée ABFM NOTAIRES ASSOCIES, représentant le cédant d'une indemnité d'éviction d'un montant de 25 000,00 €;
- Autorise Madame la Maire à signer tout acte et à payer tous les frais nécessaires relatifs à cette affaire.

Votes pour 9

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons Date de réception de l'AR : 20/09/2023 009-210902995-20230919-DEL_2023_031-DE

Séisme au Maroc

Le 8 septembre, un violent séisme a frappé le Maroc, particulièrement les régions de l'Atlas avoisinant Marrakech. Cette catastrophe naturelle a causé la mort de plus de 2 000 personnes et la destruction de milliers de logements.

Les membres du conseil municipal témoigne de leur solidarité avec les populations impactées par la catastrophe.

Questions diverses

- Demande de l'association "ça tourne en bon" : Madame la Maire expose au conseil que l'association "ça tourne en bon" recherche un local à l'effet d'hiverner une vingtaine de vélos de prêt. Le conseil municipal donne son accord pour mettre à disposition de l'association un local annexe de la Maison Souquet. Le local mis à disposition ne devra être utilisé pour le stockage des seuls vélos de prêt à l'exclusion de tout autre matériel.
- Réhabilitation des Gîtes de Rogalle: Messieurs Marchant & Guittot ont rencontré l'architecte en charge du projet ce jour. Des diagnostics de performance énergétique avant travaux doivent être établis. Monsieur Guittot précise en outre qu'il faudra prévoir l'évacuation d'un chapiteau actuellement entreposé dans les caves du bâtiment.
- Réhabilitation ancienne carrosserie : Une rencontre avec une architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 09) a eu lieu. Madame la Maire donne lecture de la note d'opportunité rédigée à cette occasion. Elle informe l'assemblée que la commune devra faire appel à un architecte autre que l'architecte-conseil missionné par le CAUE pour établir un avant projet pour le changement de destination de l'ancienne carrosserie en future épicerie/restauration
- Monsieur Guittot signale qu'il faudra prévoir la réfection de la toiture de la garderie et du préau de l'école.
- Plusieurs parents d'élèves se sont émus de l'abattage de deux tilleuls situés dans la cour d'école.
 Madame la Maire informe l'assemblée qu'un courrier d'information leur sera adressé afin de leur faire connaître les motifs qui ont conduit à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de la séance du 12 octobre 2023 Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 13 octobre 2023

La Présidente de séance Madame Christiane BONTÉ Le secrétaire de séance Monsieur Thomas GUITTOT